



Acte de naissance

Par Visiteur

MONSIEUR

JE ME SUIS MARIE AVEC UNE MALGACHE DEPUIS 2 MOIS,MA FEMME A UN SOUCIE POUR LE TRANSCRIPTION DU MARIAGE A L AMBASSADE DE FRANCE A MADAGASCAR.LA PERSONNE QUI S OCCUPE DU DOSSIER REFUSE DE S OCCUPE DU DOSSIER CAR SUR MON ACTE DE NAISSANCE IL N Y A PAS NOTE QUE JE SUIS NE A MARSEILLE MAIS SEULEMENT LE NOM DE LA RUE .J AI APELLE LA MAIRIE DE MARSEILLE QUI M A DIT QUE C ETAIT COMPLETEMENT ILOGIQUE CAR SEULE LA VILLE DE NAISSANCE PEU DONNE UN ACTE DE NAISSANCE.ELLE A REGARDE ELLE MEME SON PROPRE ACTE DE NAISSANCE QU IL ETAIT COMME LE MIEN SANS LA VILLE .JE ME TROUVE DONC DANS UNE IMPASSE .J AI ENVOYE PLUSIEURS MAIL A L AMBASSADE POUR LEUR EXPLIQUE TOUS SANS MAIS SANS RESULTAT IL CONTINUE A ME DEMANDER UN ACTE DE NAISSANCE AVEC MA VILLE DE NAISSANCE.L ENTETE DE L ACTE NE LEUR SUFFIT PAS.JE VOUS REMERCIE PAR AVANCE POUR VOTRE AIDE.CORDIALEMENT

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Si je comprends bien vous êtes né à Marseille (vous êtes de nationalité française) et sur votre acte de naissance ne figure pas la ville mais la rue. De quelle rue parlez vous?
Il est vrai que tout ceci n'a aucun sens puisque la ville dans laquelle vous êtes né doit obligatoirement être inscrite sur votre acte. Est ce qu'à défaut il y a le code postal?
Avez vous demandé un nouvel extrait auprès de la mairie dans laquelle votre naissance avait été déclarée?

Cordialement